

CODE DE VIE

PRINCIPES DIRECTEURS

Le code de vie sert à établir le cadre général des relations humaines. Avoir des droits suppose aussi avoir des obligations liées au respect, à la sécurité et au bien-être de tous.

Voici les trois principes énoncés qui sont à la base du bon fonctionnement du collège et qui permettent à chacun de s'épanouir dans un environnement sain et de qualité.

Principe 1 : *L'élève doit fournir les efforts nécessaires pour sa réussite scolaire.*

Ceci implique de :

- Être à l'heure au cours, avoir en sa possession tout le matériel nécessaire et ranger son sac dans son casier.
- Être attentif en classe, ne pas déranger les autres et effectuer le travail exigé.
- Faire et remettre à temps les devoirs, les travaux et les projets demandés.

Principe 2 : *L'élève doit faire preuve de respect envers lui-même, les autres ainsi qu'envers l'environnement.*

Ceci implique de :

- Être poli envers toutes les personnes de l'école et vouvoyer tous les adultes.
- Éviter toute forme d'intimidation, de violence verbale ou physique ainsi que tout langage grossier.
- Utiliser adéquatement le matériel fourni par l'école.
- Jeter tous les déchets dans la poubelle et utiliser le recyclage pour la protection de l'environnement.
- Porter convenablement l'uniforme de l'école et soigner son apparence physique.

Principe 3 : *L'élève doit comprendre et respecter les règlements afin de ne pas nuire au bon fonctionnement général de l'école.*

Ceci implique de :

- Circuler calmement dans l'école.
- Manger à la cantine : endroit destiné aux repas.
- Ne pas mâcher de gomme en tout temps au collège.
- Ranger les vêtements et tout autre objet personnel **dans les casiers.**
- **Ne pas utiliser les outils technologiques aux endroits non autorisés. Ces outils seront confisqués dès la première infraction.**
- Utiliser les outils technologiques en dehors des heures de cours seulement à la cantine et dans la cour extérieure.
- Remettre aux parents toutes les communications venant du collège.